

C O M M U N E D E  
**BIÈVRES**

---

DÉLIBÉRATION N°2460 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – MODIFICATION DU BUDGET  
PRINCIPAL

---

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27  
- présents : 19  
- absents représentés : 8  
- absents non représentés : 0  
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,  
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,  
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,  
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,  
Mme. Dorothée BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,  
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,  
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

**Absent non représenté :**

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.

---

**DÉLIBÉRATION N°2460 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – MODIFICATION DU BUDGET  
PRINCIPAL**

---

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'affectation du résultat 2022 n° 2418 du 04 avril 2023,

Vu le vote du budget primitif 2023 en date du 04 avril 2023,

Vu la délibération d'affectation du résultat 2022 modifiée du 19 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 11 décembre 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Article 1 : ADOPTE** la décision modificative n° 1 )

**DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait à Bièvres, le

**22 DEC. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

*A. Pelletier LB*



